



# Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

Secrétariat assuré par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement



## 40<sup>ème</sup> Réunion du Comité permanent

Bonn, Allemagne, 7-8 novembre 2012

UNEP/CMS/StC40/14

### PLATEFORME INTERGOUVERNEMENTALE SCIENTIFIQUE ET POLITIQUE SUR LA BIODIVERSITÉ ET LES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES (IPBES)

(Préparé par le Secrétariat PNUE/CMS)

1. La deuxième session de la réunion plénière visant à déterminer les modalités et dispositions institutionnelles pour une *Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques* (IPBES) s'est tenue à Panama City du 16 au 21 avril 2012.
2. Le Président du Conseil Scientifique a représenté la CMS lors de la réunion de Panama. Le rapport final de la réunion est inclus dans le document UNEP/IPBES.MI/2/9 (disponible sur [www.ipbes.net](http://www.ipbes.net)) et les principaux résultats comprenaient les points suivants :
  - a) Une résolution établissant l'IPBES comme un organisme intergouvernemental indépendant ;
  - b) Un ensemble de fonctions, principes opérationnels et dispositions pour la Plateforme, incluant la mise en place de deux organismes subsidiaires de la Plénière de l'IPBES (c.-à-d. un Bureau comprenant le Président et quatre Vice-Présidents, et cinq responsables supplémentaires qui superviseront les fonctions administratives, ainsi qu'un Panel d'experts pluridisciplinaires (MEP) composé de membres intérimaires sur la base d'une représentation égale de cinq participants de chacune des cinq régions des Nations Unies, et qui auront des fonctions scientifiques et techniques ;
  - c) L'inclusion, en tant qu'observateurs du Panel pluridisciplinaire d'experts, des Présidents des organes subsidiaires scientifiques des Conventions relatives à la biodiversité et du Panel intergouvernemental sur le changement climatique ;
  - d) La localisation du siège du secrétariat de la Plateforme à Bonn, Allemagne ;
  - e) Certaines Règles de procédures pour la Plénière de la Plateforme ;
  - f) Un travail intersession pour préparer la première Plénière de la Plateforme (incluant une compilation élaborée par le secrétariat sur les besoins de renforcement des capacités identifiés dans les rapports nationaux soumis aux AEM relatifs à la biodiversité et les services écosystémiques, ainsi que la diffusion des avis des AEM sur la façon de soumettre des requêtes à la Plénière, et comment la Plénière pourrait établir des priorités entre ces requêtes).
3. La cinquième réunion des Présidents des organes scientifiques consultatifs des conventions relatives à la biodiversité (CSAB), qui s'est tenue à Dublin (Irlande) le 25 mars 2012, et à laquelle ont assisté le Président du Conseil scientifique et le Secrétariat, a élaboré une déclaration commune

soumise à la deuxième session de la réunion plénière de l'IPBES en tant que document d'information (voir document UNEP/IPBES.MI/2/INF/16, disponible sur [www.ipbes.net](http://www.ipbes.net)). Cette déclaration a été très bien accueillie puisqu'elle montrait la volonté des AEM de travailler en étroite collaboration avec l'IPBES pour renforcer l'interface scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques.

4. En juin 2012 le Secrétariat intérimaire de l'IPBES a demandé par courrier à la Secrétaire exécutive de la CMS une contribution à nombre de documents et d'activités à mettre en œuvre durant la procédure intersession préparant la première réunion plénière de la Plateforme. En tant que réponse partielle à cette requête, le Secrétariat de la CMS a soumis à l'IPBES en août un rapport préparé par le Président du Conseil scientifique, contenant de nombreuses idées et propositions relatives au programme de travail initial de la Plateforme. Cette contribution émanant du Président du Conseil scientifique est d'ores et déjà disponible sur le site web de l'IPBES.

5. Les Points focaux de la CMS et les Conseillers scientifiques ont été consultés sur cette procédure et le Secrétariat relaiera les résultats de cette consultation au Secrétariat intérimaire de l'IPBES.

6. La COP10 de la CMS a adopté la Résolution 10.8 sur la Coopération entre l'IPBES et la CMS. Entre autres, cette Résolution invite l'IPBES à se pencher sur les liens entre sciences et politiques et sur les besoins d'évaluations, le soutien stratégique, le renforcement des capacités et la production de savoirs relatifs à la conservation et à l'utilisation durable des espèces migratrices.

7. En particulier, la Résolution 10.8 demande au Conseil scientifique, selon la disponibilité des fonds, d'entreprendre une analyse des besoins et opportunités pour l'amélioration de l'interface entre science et politiques en lien avec la conservation et l'utilisation durable des espèces migratrices. Cela devrait inclure des évaluations scientifiques et prendre en considération le rôle potentiel des espèces migratrices en tant qu'indicateurs de changements écologiques globaux, les résultats devant être communiqués à l'IPBES.

8. La première réunion plénière de l'IPBES se tiendra à Bonn du 21 au 26 janvier 2013, et sera précédée la veille de la réunion de consultations régionales et des différents acteurs. La première réunion plénière aura pour objectif d'approuver les règles de procédure restantes pour les réunions de la Plateforme, d'étudier d'autres règles de procédure pour la Plateforme, d'élire les membres du Bureau et du Panel pluridisciplinaire d'experts, de présenter le bilan des progrès réalisés sur la mise en place du Secrétariat à Bonn, et d'approuver les prochaines étapes qui permettront au programme de travail de l'IPBES de devenir opérationnel dès que possible.

#### **Action requise :**

- a. Le Comité permanent est invité à prendre note de ce document et à le commenter si nécessaire ;
- b. Le Comité permanent est prié d'apporter des orientations stratégiques sur la façon dont la CMS devrait se positionner dans l'optique de la première réunion plénière de la Plateforme qui se tiendra à Bonn en janvier 2013 ;
- c. Le Comité permanent est prié d'étudier les possibles orientations qu'il pourrait souhaiter fournir au Président et Vice-président du Conseil scientifique, ainsi qu'au Secrétariat, par rapport aux travaux futurs en lien avec l'IPBES.